

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014 À 18:30 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2014 à la salle du conseil municipal, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance extraordinaire à 18 h 30 heures.

Madame la mairesse Nathalie Bresse déclare la séance extraordinaire ouverte.

2014-12-229 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire**
- 2. Dépôt et acceptation du renouvellement de la convention collective des employés municipaux pour les années 2015-2018**
- 3. Acceptation d'un ajustement de salaire pour le personnel cadre**
- 4. Période de questions**
- 5. Levée de la séance extraordinaire**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2014-12-230 2. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR LES ANNÉES 2015-2018 :

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de la convention collective des employés municipaux venait à échéance le 31 décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner accepte le renouvellement de la convention collective des employés municipaux pour les années 2015-2018 tel que déposé par le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2014-12-231 3. ACCEPTATION D'UN AJUSTEMENT DE SALAIRE POUR LE PERSONNEL CADRE ;

CONSIDÉRANT QU' il est important de garder une équité salariale entre les employés municipaux et les employés cadres;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner accepte un ajustement salarial de 2% à son personnel cadre à partir du 1^{er} janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
PÉRIODE DE QUESTIONS (début 18 h 40)
Aucune question.

2014-12-232 5. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 18 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

